

Accrochage scolaire : le SOS des SAS

Comme d'autres, le Service d'accrochage scolaire de Salzennes ne donne pas cher de son futur si les subsides n'arrivent pas. Focus sur ce service mal connu mais essentiel.

• **Julie DOUXFILS**

« Si ça ne bouge pas, à terme, on est tous condamnés ». Cette phrase résume à elle seule la situation actuelle des Services d'Accrochage Scolaire, appelés plus communément SAS, qui viennent en aide à des jeunes de 12 à 18 ans en décrochage scolaire.

« Nous accueillons des jeunes encore inscrits à l'école mais connaissant des difficultés scolaires, des jeunes en décrochage et donc désinscrits de l'école et puis des jeunes carrément exclus de leur établissement. On intervient avec l'accord du jeune et de ses parents ainsi que celui de la direction de l'école et du conseil de classe s'il est toujours scolarisé », détaille Joëlle Coenraets, coordinatrice du SAS namurois situé à Salzennes.

Les jeunes viennent pour une période déterminée de 3 mois renouvelable une fois. Là-bas, ils suivent des ateliers d'écriture, de lecture, de math, d'arts plastiques, de nature et de sciences, de

menuiserie... Le but est qu'ils retournent à l'école.

Enveloppe fermée

Mais les SAS doivent composer avec un budget serré et à force de se serrer la ceinture, ils craignent d'exploser. Le SAS de Salzennes fonctionne avec une équipe de 7 personnes dont 3 à temps plein. Le reste est composé de 4/5 et de mi-temps. « Les temps partiels ne sont pas le choix de tous les travailleurs. Ils aimeraient autant être engagés à temps plein mais les finances sont ce qu'elles sont », déplore la coordinatrice. La plupart perçoivent en

outre un salaire trop bas, qui ne correspond pas à leur diplôme.

L'origine de ces difficultés budgétaires provient du système de financement des SAS : leur enveloppe est fixe et ne prend pas en compte l'évolution de l'ancienneté des travailleurs ni le financement de la fonction de direction.

Constitués surtout d'emplois APE (aides pour l'emploi, propres à la Wallonie) ou d'ACS (agents contractuels subventionnés, propres à Bruxelles), le dispositif exige le maintien global de l'emploi pour bénéficier

de la subvention et il est donc impossible de réduire les effectifs des équipes pour faire face à ces difficultés. « On doit prendre sur les frais de fonctionnement pour payer la direction et les salaires [...] Avec une enveloppe et des besoins

qui augmentent, ce n'est plus possible. On ne sait pas faire plus avec la même chose ! », ajoute Joëlle Coenraets.

Bouts de ficelle

Le travail des SAS ne se focalise pas seulement sur le décrochage scolaire. Leurs interventions demandent davantage de temps car les jeunes sont de plus en plus « abîmés ». « Le décrochage, ça veut dire plein de choses. Certains sont là pour des problèmes plus pédagogiques (dyslexie, haut potentiel, hyperactivité...). À côté de ça, ils ont quasiment tous des problèmes sociaux et familiaux. Les situations sont de plus en plus complexes et demandent d'intervenir à différents niveaux et de travailler en réseau avec par exemple les services de santé mentale, les PMS, les services d'orientation, les médiateurs scolaires, etc. », poursuit-elle.

Le SAS de Salzennes peut accueillir une quinzaine de jeunes maximum par an. « Je ne vais pas accueillir 18 jeunes quand je sais qu'il manquera certains jours des animateurs pour les occuper », confie-t-elle encore, regrettant de devoir travailler avec des bouts de ficelles. Dans le Hainaut, le SAS de Tournai a dû remettre des préavis à l'ensemble de son

équipe pédagogique. Quand on demande à Joëlle Coenraets si l'avenir est moins incertain pour son SAS, elle répond qu'ils sont « tous sur le fil ». Ce qui n'augure rien de bon pour l'avenir. ■

Trop lent

« On sent que les politiques sont en train de bouger mais c'est extrêmement lent », regrette Joëlle Coenraets. En septembre, une rencontre avec les ministres de l'Enseignement et de l'Aide à la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles, Marie-Martine Schyns et Rachid Madrane, a laissé entrevoir qu'un subside complémentaire allait être débloqué cette année pour couvrir l'ancienneté des travailleurs. L'ouverture de discussions pour modifier certains aspects pédagogiques et le financement de la direction des SAS était aussi envisagée. « Ce serait une bouffée d'oxygène mais nous avons besoin d'une solution structurelle », estime la coordinatrice. Le cabinet de M^{me} Schyns confirme que « ce point passera au gouvernement en avril » et promet un « modèle pérenne », ajoutant que les préavis du SAS de Tournai allaient être annulés grâce à une enveloppe complémentaire exceptionnelle.